

## Tribunal virtuel de gestion des causes de Renfrew Horaire et informations de connexion

*Note : Jusqu'à nouvel ordre, les comparutions devant le tribunal de gestion des causes auront uniquement lieu à distance (par voie téléphonique ou vidéo).*

*Pour de plus amples renseignements sur les audiences virtuelles de gestion des causes en matière criminelle, voir [Planification et tenue d'audiences virtuelles de gestion de la cause en matière criminelle](#).*

**Gestion des causes criminelles et fédérales concernant des adultes : les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> MERCREDIS du mois, à la date fixée**

**Gestion des causes criminelles concernant des adolescents : le 1<sup>er</sup> mercredi du mois (après les audiences concernant des adultes)**

Informations de connexion (affaires concernant des adultes et des adolescents)

### Par voie vidéo

<https://ca01web.zoom.us/j/63935120282?pwd=UEtKYURwZy9GbXZmdnlwU1JoUnZkdz09>

ou <https://zoom.us/join> Code d'accès : 639 3512 0282 Code d'accès : 038099

### Par voie téléphonique

1 855 703-8985 Code d'accès : 639 3512 0282 Code d'accès : 038099

Horaire quotidien : Tribunal de gestion des causes en matière criminelle – adultes et adolescents (le 1<sup>er</sup> mercredi du mois lorsque le Tribunal pour adolescents siège)

<b>Affaires concernant des adultes</b>	
9 h 30 – 11 h	Accusés représentés par un avocat
11 h – 11 h 15	Pause du matin
11 h 15 – 12 h 30	Accusés représentés par un avocat de service ou non représentés
12 h 30 – 13 h 30	Pause dîner
<b>Affaires concernant des adolescents</b>	
13 h 30 – 14 h 30	Accusés représentés par un avocat ou un avocat de service, et accusés non représentés
14 h 30 – 14 h 45	Pause de l'après-midi
<b>Suite des affaires concernant des adultes</b>	
14 h 45 – 16 h	Accusés représentés par un avocat ou un avocat de service, et accusés non représentés

*Entrée en vigueur : 30 novembre 2020*

Horaire quotidien : Tribunal de gestion des causes en matière criminelle concernant des adultes (les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis du mois lorsque le Tribunal pour adolescents ne siège pas)

<b>Adultes</b>	
9 h 30 – 11 h	Accusés représentés par un avocat
11 h – 11 h 15	Pause du matin
11 h 15 – 12 h 30	Suite des audiences concernant des accusés représentés par un avocat
12 h 30 – 13 h 30	Pause dîner
13 h 30 – 14 h 30	Accusés représentés par un avocat de service ou non représentés
14 h 30 – 14 h 45	Pause de l'après-midi
14 h 45 – 16 h	Suite — Accusés représentés par un avocat de service ou non représentés

### **Coordonnées des ressources locales**

Bureau de l'avocat de service de Renfrew : 613 735-3400

Bureau du procureur de la Couronne à Renfrew : [virtualcrownpembroke@ontario.ca](mailto:virtualcrownpembroke@ontario.ca) ou 613 732-2261

Service des poursuites pénales du Canada : [office@mccannlawyer.com](mailto:office@mccannlawyer.com) ou 613 629-8818

Palais de justice de Renfrew : [Pembroke.OCJ.courts@ontario.ca](mailto:Pembroke.OCJ.courts@ontario.ca) ou 613 732-8581